

NOTES IMPORTANTES



Informez-vous auprès du Service de l'urbanisme et du développement économique, afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car des délais et des documents supplémentaires peuvent être à prévoir.

1. Complétez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au Service de l'urbanisme et du développement économique ou transmettez-la par courriel à urbanisme@ville.prevast.qc.ca

En aucun cas des extraits ne peuvent être utilisées à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seul les documents émis par le Service du greffe de la Ville et en portant le sceau sont officiels et font preuve de leur contenu.

1 – EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE

Matricule :

Lot :

2 – IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Propriétaire

Demandeur

Procuration

Nom :

Nom :

Adresse :

Adresse :

Ville :

Ville :

Code postal :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Courriel :

3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Sous-sol fini

Résidentiel Intergénérationnel

Garçonnière

Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide : Oui

Non

Nombre de logements : 1 2 3 4 5 6 Plus de 6 : _____

Nombre de chambres : 1 2 3 4 5 6 Plus de 6 : _____

Revêtements extérieurs :

Élévation avant : _____

Élévation latérale droite : _____

Élévation latérale gauche : _____

Élévation gauche : _____

Revêtement de la toiture : Bardeau d'asphalte Tôle architecturale Autre : _____

Détails supplémentaires utiles à la compréhension du projet :

Date de début des travaux :

Date de fin des travaux :

Coût estimé

\$

Autoconstruction

Entrepreneur en construction (si applicable)

Entreprise : _____

Adresse : _____

Excavateur (résidence et installation septique, si applicable)

Entreprise : _____

Adresse : _____

VOIR VERSO

Service de l'urbanisme et du développement économique

2945, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6271
urbanisme@ville.prevast.qc.ca

ville.prevast.qc.ca

3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX – SUITE

Raccordement / plombier OU puisatier (selon le cas)

Entreprise : _____

Adresse : _____

4 – CONTENU DE LA DEMANDE

Formulaire de demande dûment complété et signé ;

Procuration (dans le cas où le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble) ;

Plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour une construction projetée ;

Plans de construction montrant les élévations et les étages avec coupes et devis descriptifs des travaux faisant l'objet du permis de construction, préparés par un professionnel compétent en la matière ;

Rapport de conception de l'installation sanitaire et/ou du puits (si requis) ;

Tout autre document ou renseignement jugé utile par le Service de l'urbanisme.

À L'USAGE DE LA VILLE – Les frais et dépôts applicables varient selon l'emplacement

Détail du permis	Frais	Dépôt	Sous-total
Permis de construction	500 \$		
Logement additionnel (par logement additionnel)	275 \$		
Aménagement de terrain		500 \$	\$
Périmètre urbain – Pavage stationnement		500 \$	
Périmètre urbain – Maintien / Plantation d'arbres		1 000 \$	
Dépôt pour certificat de localisation (Un seul requis si aménagement de terrain)		500 \$	
Permis d'installation septique	125 \$	500 \$ *	\$
Permis de puits	125 \$	500 \$ *	\$
Permis de raccordement aux services	200 \$	Variable	\$
Permis d'accès à la voie publique - SANS ponceau	118 \$		\$
Permis d'accès à la voie publique - AVEC ponceau	118 \$	1 100 \$	\$
Frais de contribution visant l'accroissement des services municipaux (Règlement numéro 789) (par unité de logement) <i>Ces frais servent à financer l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux liée à la croissance.</i> Veuillez noter que ces frais ne s'appliquent pas dans le cas d'un logement accessoire (garçonnière ou logement intergénérationnel).	6298.22\$		\$
TOTAL			\$

* Dans le cas où un permis de puits et un permis d'installation sanitaire sont demandés et délivrés simultanément, un seul dépôt de 500 \$ est requis, mais celui-ci sera remboursé une fois que tous les documents requis pour ces deux permis seront reçus et analysés.

5 – DOCUMENTS À REMETTRE ET ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS À LA FIN DES TRAVAUX

Permis de construction	Un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre. La plantation d'un minimum de deux (2) arbres doit être effectuée en cour avant et de trois (3) arbres en cour arrière pour toute nouvelle construction située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Les travaux d'aménagement et de gazonnement doivent être complétés et les infrastructures municipales ne doivent pas être endommagées par la nouvelle construction. Les cases de stationnement doivent être pavées pour toute nouvelle construction située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
Permis d'installation sanitaire	Un rapport « Tel que construit » accompagné d'un certificat de conformité réalisé par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, comprenant : <ul style="list-style-type: none">- Un plan tel que construit à l'échelle ;- Un rapport attestant que l'installation est construite selon les plans et devis ;- Photographies présentant la localisation des éléments ainsi que les marques de certification exigées.

6 – SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.

Signature du requérant

Date

jour / mois / année

Service de l'urbanisme et du développement économique

2945, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6271
urbanisme@ville.prevast.qc.ca

ville.prevast.qc.ca